



PROCES-VERBAL NO 18 DU CONSEIL GENERAL
Mercredi 21 mai 2025 à 19h00 à la salle Festisport à Courtepin
(la version française fait foi)

Séance du Conseil général sous la présidence de Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général pour la période 2025-2026.

Vice-présidence : Mme Valentine Schmutz Julmy

Scrutatrices et scrutateurs :

Mme Valérie Riedo
M. Boris Geiser
M. Bernard Sturny
M. Raphaël Thalmann
M. Michel Werro

Ordre du jour :

1. Salutations et ouverture de la séance
 2. Appel nominal
 3. Approbation de l'ordre du jour de la séance
 4. Approbation du procès-verbal de la séance no 17 du 12 mars 2025
 5. Élection d'un/e scrutateur/trice suppléant/e
 6. Comptes 2024
 - 6.1 Présentation des comptes 2024
 - 6.2 Rapport de la commission financière
 - 6.3 Approbation des comptes
 7. Courtepin - Demande de crédit de CHF 100'000.00 pour la réfection du carrefour de la route du Postillon
 8. Courtepin - Demande de crédit de CHF 160'000.00 en vue de l'assainissement de la toiture, pose de panneaux solaires et installation d'une ligne de vie obligatoire à Festisport
 9. Communications de la Présidence et du bureau du Conseil général
 10. Informations du Conseil communal
 11. Réponses aux questions de la séance précédente
 12. Divers
-

1. Salutations et ouverture de la séance

Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général, ouvre la séance à 19h00.

« Cher Monsieur le Vice-syndic,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Chers collègues du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Je vous souhaite une cordiale bienvenue à la séance d'aujourd'hui, première séance du dernier cycle de cette législature, et vous rappelle que les débats sont enregistrés. Veuillez utiliser les microphones mis à votre disposition et indiquer votre nom avant de vous exprimer sur un objet. Cela facilitera la rédaction du procès-verbal.

Chacun, chacune peut s'exprimer en français ou en allemand et je vous rappelle également qu'en tout temps une traduction ou une explication peut être demandée dans l'autre langue.

La convocation à cette séance a été publiée, avec l'ordre du jour, dans la Feuille Officielle N 17 du 25 avril 2025, page 678. Chaque conseillère générale et chaque conseiller général l'a également reçue par courrier. Tous les documents relatifs à l'ordre du jour ont été mis sur le cloud avant le délai de 10 jours prévu par la loi.

Je souhaite également la bienvenue à notre nouvelle secrétaire du Conseil général, Mme Chantal Perroud. Elle a pris ses fonctions récemment. Je te souhaite un bon départ, Chantal, et me réjouis d'une collaboration fructueuse et bienveillante. »

Applaudissements

« Merci beaucoup, chère Anne, pour ton aide pendant cette période où nous n'avions pas de secrétaire attitrée. J'apprécie beaucoup notre collaboration. »

Applaudissements

2. Appel nominal

L'appel nominal fait remarquer les absences excusées de Mme Sandrine Spicher, M. Daniel Werro, M. Daniel Fuhrer, M. Julien Pasquier

Absence non excusée : aucune

Mme Fantinati Lara a annoncé son arrivée tardive.

45 Conseillères et Conseillers généraux sont présents. La majorité est fixée à 23 voix en cas de vote.

Notre Syndic, M. Martin Moosmann s'est excusé pour raison de santé.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de cette séance a été envoyé avec la convocation.

Aucune question ni remarque n'a été soulevée concernant l'ordre du jour.

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (45 voix) l'ordre du jour tel que présenté.

4. Approbation du procès-verbal N° 17 de la séance du 12 mars 2025

Le procès-verbal de la séance N° 17 du 12 mars 2025 a été mis sur le Cloud du Conseil général, tant en français qu'en allemand.

Aucune question ni remarque n'a été soulevée concernant le procès-verbal.

Vote :

Le Conseil général accepte à l'unanimité (45 voix) le procès-verbal de la séance N°17 du 12 mars 2025.

5. Élection d'un/e scrutateur/trice suppléant/e

Le point suivant concerne l'élection d'un successeur au poste de scrutateur suppléant du groupe « Pour notre Commune ».

Le groupe « Pour notre Commune » propose Mme Martine Jemmely comme scrutatrice suppléante, à la suite de l'élection de Mme Valentine Schmutz Julmy à la Vice-présidence du Conseil général.

Aucune question ni remarque n'a été soulevée concernant cette candidature.

Vote :

Le Conseil général élit par acclamation Mme Martine Jemmely en qualité de scrutatrice suppléante

6. Comptes 2024

Mme Cornelia Rolli Salathe passe la parole à M. Eric Vonlanthen

Présentation des comptes 2024

M. Eric Vonlanthen rappelle que les membres du Conseil général ont pu consulter les comptes et que le résultat est bien meilleur qu'attendu au budget.

Les principales raisons de ce bon résultat sont principalement :

- De meilleures recettes fiscales : il y a eu des rattrapages par rapport aux années 2022-2023. C'est une bonne surprise.
- Un nombre élevé de postes budgétés et inutilisés. Des projets n'ont pas été réalisés ou l'ont été partiellement.

Excédent de produits donc un écart par rapport au budget de CHF 2'220'480.-.

Certaines méthodes de calcul seront revues afin de mieux estimer les budgets, notamment dans l'enseignement.

Des questions du groupe « Pour notre Commune » ayant été reçues, M. Eric Vonlanthen propose d'y répondre en séance afin que tout le monde ait le même niveau d'information.

3411.3120.00, Eau, énergie, combustible halle de sport (école) : Pourquoi n'y a-t-il pas de charges ? (Budget de CHF 12'000.-)

Réponse : Les frais d'électricité des containers de l'école étaient facturés sur les mêmes compteurs que la halle de sport. Ce montant négatif est lié au remboursement des acomptes versés (qui tenaient compte des containers) après déductions des factures 2024 (sans les containers), les containers ayant été vendus.

4120.4612.00, Remboursement RSL année précédente : Y a-t-il des explications sur ce remboursement ? Quelles sont les raisons, bases légales du remboursement ? Doit-on s'attendre à d'autres remboursements dans le futur ?

Réponse : Ce remboursement n'était pas connu lors de l'établissement du budget et concerne des décomptes 2022 et 2023 du RSL pour le fonctionnement, décomptes ayant été établis dans le cadre des corrections d'imputations partiellement croisées entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Lors de cette « mise à niveau », le RSL a décidé de procéder à un remboursement de sorte à repartir sur des bases totalement nouvelles en 2024. Compte tenu de ce qui précède, aucun remboursement n'est prévu pour les années à venir.

7201.3612.00, Participation à la STEP intercommunale : Y a-t-il des explications à cette diminution ?

Réponse : Il s'agit d'un pot commun. Courtepin représente 43% du pot commun. Les coûts liés à la STEP sont inférieurs à ceux qui avaient été communiqués dans le budget. Les travaux d'entretien ont été réduits au minimum. Les charges financières n'ont pas été aussi élevées que prévues, car peu de crédits ont été contractés jusqu'à présent. De plus, un décompte d'un montant de CHF 78'000.- en faveur de la commune a été établi pour 2023. Compte tenu de l'importance du montant, l'AESC a décidé de procéder à un remboursement. Sinon le montant reste dans les comptes de l'association.

9100.4000.00/9100.4001.00, Impôts : L'évaluation des comptes 2024 correspond exactement au budget. Quelle est la raison d'une telle prudence ?

Réponse : Les réflexions qui ont présidé à l'élaboration du budget 2024 ainsi que les connaissances disponibles actuellement semblent toujours correctes. L'analyse des probables scénarii tient compte de toutes les données disponibles à un instant T (statistiques fiscales du canton / montant et état d'encaissement des acomptes / état, montants et raisons des remboursements / surveillance des contribuables les plus importants). À titre d'exemple, il est à noter que certains contribuables importants verront leur situation fiscale subir d'importants changements en 2024. Il est vrai que l'approche privilégie, dans le doute, la prudence. Toutefois, cette prudence est raisonnée, compte tenu des informations disponibles à ce jour. L'ensemble des acomptes et des montants de remboursements reçus est examiné, ainsi que les motifs associés. Une attention particulière est portée aux principaux contribuables privés (environ 15).

Le Conseil communal estime que le budget est toujours correct avec une prudence de CHF 200'000.- et l'hypothèse basse est toujours privilégiée.

- 9610.3401.00, Intérêts passifs des engagements financiers : Y a-t-il des explications sur cet écart ? Celui-ci est conséquent.

Réponse : Le faible niveau d'investissements réalisés a une influence directe sur les montants de crédits à contracter. En 2024, aucun crédit n'a été contracté. En revanche, des remboursements d'emprunts ont été faits, ainsi que des renouvellements de crédits à des taux d'intérêts plus avantageux que ceux qui avaient été prévus au moment de l'établissement du budget.

La commune a aussi bénéficié de la baisse du taux d'intérêt.

Impôts à la source : question de M. Stephan Renz, du groupe « Pour notre Commune » :

On aurait une position fiscale pas encore calée pour l'année en cours. Un montant de l'ordre de CHF 700'00.- serait aussi une réserve qui, à un certain moment, sera comptabilisé à double. Ce n'a pas été le cas ni en 2023, ni en 2024. M. Stephan Renz note que M. Eric Vonlanthen a précisé que les impôts à la source sont depuis longtemps comptabilisés au moment de leur encaissement. Aucune prévision n'existe concernant les impôts à la source et ils sont imputés lorsque la commune les reçoit. L'organe de révision a également fait cette remarque. Il est vrai que l'année où les impôts à la source seront comptabilisés comme les autres impôts, ils seront comptés à double. La variation sur les impôts à la source est très importante, car cela concerne quelques personnes avec des revenus relativement élevés qui viennent et qui repartent de la commune.

Avec l'arrivée de Mme Lara Fantinati, le nombre de membres du Conseil général s'élève maintenant à 46 et la majorité est fixée à 24 voix en cas de vote.

Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Daniel Jorio, président de la commission financière, qui donne lecture du rapport de la commission financière.

Pas de questions

Vote

Le Conseil général accepte à l'unanimité (46 voix) les comptes 2024 tels qu'ils ont été présentés.

Mme Cornelia Rolli Salathe informe que les deux points suivants concernent des demandes de crédit, la première relative à la réfection de la route du Postillon. Les documents informatifs sont disponibles sur le cloud du Conseil général pour consultation détaillée.

7. Courtepin – Demande de crédit de CHF 100'000.00 pour la réfection du carrefour de la route du Postillon

M. Daniel Aeschlimann présente le projet. Depuis le début de l'année, la fréquentation de la route du Postillon a augmenté en raison de la rénovation du home qui est maintenant terminée. Le matériel de chantier arrivait par cette route. Les semi-remorques qui approvisionnent les commerces passent également par cette route.

Les camions doivent reculer pour accéder aux magasins et aux petits restaurants. Il faut régulièrement réparer les panneaux d'indication, ainsi que le potelet au milieu du carrefour, car les camions peinent à reculer en raison de la mauvaise visibilité. Avant qu'un accident grave se produise, le service technique a pris les devants et a contacté des ingénieurs afin d'améliorer le carrefour dit « Route du Postillon ».

M. Daniel Aeschlimann donne des explications du projet dont le plan est projeté sur l'écran. Quelques modifications ont déjà eu lieu par rapport au croquis, mais l'ensemble ressemblera à ce qui est présenté.

L'îlot du milieu du carrefour sera rogné, les trottoirs déplacés, des pavés centraliseront le trafic au milieu de la chaussée, les piétons seront mieux sécurisés sur la bande violette en bordure de route ; que ce soit pour les enfants qui vont à l'école ou les personnes âgées du home qui se baladent.

Questions/ remarques sur le sujet

La parole est donnée à M. Stephan Renz, du groupe « Pour notre Commune ». M. Stephan Renz précise qu'il s'agit plus d'une remarque générale concernant les investissements destinés au Conseil communal en général et pas forcément uniquement adressée à M. Daniel Aeschlimann.

Il est constaté ces dernières années que la commune a eu des difficultés à réaliser les investissements budgétés, notamment en raison de ressources techniques limitées. Par ailleurs, le plan financier 2025-2029 prévoit déjà un volume d'investissements de CHF 44 millions dont CHF 8 millions ont déjà été votés.

Dans ce contexte, il est suggéré au Conseil communal, respectivement au Conseil général, de suspendre, pour un certain temps, toute nouvelle proposition d'investissement hors plan financier 2025-2029, évidemment à l'exception des cas urgents, par exemple, des obligations légales strictes ou des opportunités présentant un intérêt financier manifeste. L'objectif est de permettre à la commune, respectivement au Service technique, de se concentrer pleinement sur la concrétisation des projets, d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles et d'éviter une dispersion qui pourrait nuire à l'efficacité globale.

Il ne s'agit pas de remettre en question les besoins de la commune, mais bien de faire appel à des priorisations nécessaires et à une exécution rigoureuse des investissements.

M. Daniel Aeschlimann remercie M. Stephan Renz pour ces remarques justifiées.

Il tient à préciser que certains projets ont été votés et qu'ils sont actuellement bloqués. Il prend l'exemple de l'évacuation des eaux usées à Courtaman, dont le permis de construire vient d'être accordé et dont les travaux vont commencer. Par contre, le projet de la route de Wallenried vient de recevoir un préavis négatif et est donc bloqué. Pour le projet de rétention à Villarepos, le projet est bloqué en raison du service de l'agriculture.

La commune aimerait avancer sur ces choses, elle a le personnel maintenant. Mme Arlette Ruch a été engagée, un nouveau responsable au service technique a été engagé alors qu'il y avait un manque de ressource. L'équipe travaille bien et est au complet. Aucun manque de personnel n'existe actuellement. Pour les deux personnes qui partent prochainement à la retraite, les postes sont déjà ouverts, les annonces ont déjà été publiées. Il y a très peu de personnes qui postulent et celles qui postulent n'ont pas forcément les qualifications. Ce n'est pas évident de trouver du personnel. Le responsable du service technique pourra répondre à vos questions durant l'apéritif.

La commune a de gros montants ouverts, les procédures sont longues, mais en cours. La commune cherche des solutions, des rendez-vous sont pris avec les départements de l'Etat. Ce n'est pas une mauvaise volonté du Conseil communal ou des collaborateurs communaux qui travaillent dans le bon sens.

M. Stephan Renz, du groupe « Pour notre Commune », reprend la parole pour préciser son propos, car la remarque n'était pas axée sur une critique ou l'efficacité du service technique, mais sur la priorisation des investissements et sachant que la commune a près de CHF 40 millions validés sur le plan financier 2027-2028. Le message est de mettre en priorité les investissements qui figurent dans le plan financier. Si, en raison des blocages des projets, la commune a des ressources libres, pourquoi ne pas avancer sur certaines études prévues en 2026, 27 ou 28, plutôt que d'amener des nouveaux investissements hors plan financier qui ne seraient pas actuellement nécessaires du point de vue légal.

M. Stephan Renz prend acte que le service technique est très bien doté, qu'il y a des ressources complémentaires qui sont capables de faire des études. M. Stephan Renz n'aimerait pas que ces nouveaux projets repoussent ceux du plan financier.

La parole est donnée à M. Daniel Jorio, président de la commission financière, pour son préavis.

Le préavis de la commission financière est positif.

Vote :

Le Conseil général décide à la majorité (41 voix) la demande de crédit de CHF 100'000.00 pour la réfection du carrefour de la route du Postillon à Courtepin.

8. Courtepin – Demande de crédit de CHF 160'000.00 en vue de l'assainissement de la toiture, pose de panneaux solaires et installation d'une ligne de vie obligatoire à Festisport

La deuxième demande de crédit concerne l'installation de nouveaux panneaux solaires et l'installation d'une ligne de vie obligatoire dans le cadre de la rénovation du toit de Festisport. Cette demande est présentée par M. Jonas Aebischer. Les documents y relatifs sont disponibles sur le cloud du Conseil général pour une consultation détaillée.

M. Jonas Aebischer présente le projet. La commune va réaliser cet été l'assainissement du toit de Festisport. Cet investissement a déjà été accepté par le Conseil général lors du budget 2025. À l'époque de sa construction, la réalisation du toit a été mal faite et les erreurs doivent maintenant être corrigées. Lors de la réflexion, il a été découvert que le démontage des panneaux solaires et leur remontage s'élève à CHF 90'000.-. En prenant en considération l'âge des panneaux, ce coût est élevé.

Quelques informations au sujet du contrat avec le Groupe E : la commune bénéficie d'un contrat exclusif avec le Groupe E. Le prix d'achat du kWh est de 15 ct/kWh et la durée du contrat est de 25 ans. Il va donc durer encore quelque temps et l'installation a été posée en 2011.

Quelques chiffres techniques sur l'installation actuelle afin de démontrer l'efficacité de la nouvelle installation projetée. 504 panneaux sont posés sur le toit de Festisport pour une production de 113'120 Wc et le produit de la vente est d'environ CHF 17'000.-. Cela dépend du degré d'ensoleillement.

Les panneaux ont une valeur comptable de CHF 264'459.- dans les comptes de la Commune. Les anciens panneaux sont amortis sur une période de 33 ans. La valeur des nouveaux panneaux est nettement inférieure. Si la demande de crédit est acceptée, l'amortissement devra être réalisé et le montant de CHF 264'459.- sera comptabilisé.

Avec la nouvelle installation photovoltaïque, 224 panneaux suffiront pour remplir le contrat du Groupe E.

Cela signifie que la nouvelle installation est deux fois plus efficace que l'installation actuelle et que la commune pourrait ajouter 118 panneaux supplémentaires, ce qui permettrait l'autoconsommation ou la vente de l'énergie. Le gain supplémentaire ne serait pas très important.

M. Jonas Aebischer présente le plan du toit de Festisport avec le schéma des nouveaux panneaux par rapport aux anciens.

Les arguments :

Il s'agit d'une opportunité stratégique. Les travaux seront réalisés très vite, puisque l'assainissement est prévu en été 2025. La performance des panneaux est nettement plus élevée (40% efficacité en plus). De plus, la commune pourra autoconsommer cette énergie. Compte tenu de leur obsolescence et de leur rendement limité, le réemploi des panneaux existants ne se justifie ni d'un point de vue technique ni en termes de retour sur investissement. Cette démarche s'inscrit donc pleinement dans une vision durable et tournée vers l'avenir.

Que se passe-t-il pour les anciens panneaux ?

M. Jonas Aebischer a présenté des arguments économiques et il précise qu'il y a aussi des arguments écologiques. Le Conseil communal veut donner la possibilité aux habitants de la commune de Courtepin qui sont sensibles aux arguments écologiques, d'acquérir ces panneaux. La condition pour obtenir ces panneaux : ils devront être installés dans la commune de Courtepin. Si le crédit est accordé, le Conseil communal publiera une directive correspondante à l'acquisition d'ici à la mi-juin. Le Conseil communal décidera de l'avenir des panneaux en surplus (non attribués) après la date limite de réponse.

Questions/ remarques sur le sujet

M. Régis Mettraux, du groupe « Le Centre/Die Mitte », a une question concernant la durabilité. Les panneaux ont une durée de vie de 30 à 40 ans et les panneaux actuels ont à peine 14 ans. Les investissements ne se justifient pas. Ces panneaux sont toujours productifs et seront encore productifs longtemps. Sa réflexion se situe au niveau environnemental et sur le besoin de changer ces panneaux, car les nouveaux panneaux auront un coût aussi environnemental. La destination des panneaux existants n'a pas encore été déterminée. Il y a une proposition de les replacer au niveau de la commune, mais le résultat de cette proposition n'est pas encore sûr.

M. Jonas Aebischer répond qu'il convient d'examiner les aspects liés à la productivité/matériel.

M. Rufino Leon, du groupe « Libre », est du même avis que M. Régis Mettraux. Après 11 ans de vie des panneaux solaires, la commune vient dire qu'il faut changer ceux-ci parce que la technologie avance. M. Rufino Leon comprend que le démontage implique un coût, tout comme le remontage. Il constate qu'aucun projet n'existe pour utiliser les anciens panneaux et estime qu'on jette l'argent par la fenêtre.

M. Rufino Leon espère que le Conseil général va refuser cette demande de crédit et souhaite que le projet soit un peu plus travaillé. Il convient qu'il est ennuyant de payer CHF 90'000.- de démontage. Il pense que dans 5 ans le Conseil communal reviendra avec une nouvelle demande pour changer les panneaux, avec l'argument des successeurs du Conseil communal qu'il y a une nouvelle technologie. M. Rufino Leon propose de faire quelque chose avec les anciens panneaux, par exemple, couvrir le parking ou quelque chose à l'école.

L'autre point concerne l'amortissement de 33 ans, mais qui est supprimé après 14 ans, ce que M. Rufino Leon refuse. Un amortissement spécial de CHF 300'000.- doit être fait pour un investissement de CHF 160'000.-.

Pour les nouveaux panneaux, soit un amortissement est fait sur 15 ans, mais pas sur 33 ans. M. Rufino Leon demande que ce projet soit retravaillé et plus intéressant pour justifier un amortissement de 33 ans. Un amortissement de plus courte durée doit être fait.

M. Jonas Aebischer explique que l'amortissement de 33 ans était une demande légale lors de la construction du bâtiment. Les nouveaux panneaux seront intégrés dans le budget séparément de la construction et seront amortis séparément sur 20 ans.

La réflexion du Conseil communal était de se dire que pour un budget supplémentaire de CHF 40'000.-, des nouveaux panneaux sont proposés à la population. De plus, le Conseil communal estime que c'est le bon moment de changer de génération.

M. Stephan Renz, du groupe « Pour notre Commune », prend la parole pour dire qu'il est du même avis que les deux intervenants précédents. Il est totalement contre cet investissement pour les raisons évoquées. Il explique que si le crédit est accepté, une charge supplémentaire de CHF 250'000.- non budgétée sera mise dans les comptes 2025.

M. Philippe Stöhr, du groupe « Pour notre Commune », rejoint l'avis de M. Rufino Leon. Le Conseil communal transfère la responsabilité de l'utilisation de panneaux solaires à la population et dans quelque mois la commune dira que la population n'a pas voulu reprendre ces panneaux. M. Philippe Stöhr estime que le projet n'est pas complet et que ce point devrait être inclus. Il y a suffisamment de bâtiments communaux à disposition sans transférer cette responsabilité aux citoyens.

M. Dany Horner, du groupe « Pluriel/Plural », demande si une étude a été faite pour savoir si la production des anciens panneaux est correcte ou si la production a chuté ses cinq dernières années. Si les panneaux sont hors d'usage, la question ne se pose même pas. Au contraire, si les panneaux produisent autant qu'il y a 11 ans, la question ne se pose plus. M. Dany Horner est mitigé entre l'écologie et une opportunité. Les panneaux neufs produisent plus et il sera potentiellement possible de gagner plus financièrement. Mais, dans l'analyse des offres, M. Dany Horner demande si des pondérations ont été prises sur la réputation de l'entreprise, sur la provenance des matériaux et sur la qualité d'exécution. Il ne faudrait pas que l'entreprise qui pose les panneaux fasse de nouveaux trous dans la toiture. Dans l'analyse de la nouvelle offre, M. Dany Horner s'interroge sur la prise en compte d'une vision à long terme : l'ajout éventuel d'une batterie de stockage ou l'intégration à une CEL (Communauté Électrique Locale) à l'échelle communale, dans la perspective d'un investissement dépassant les dix ans.

M. Jonas Aebischer remercie pour toutes ces questions qui deviennent un peu techniques et donne la parole à M. Shahin Dabaghchian, chef du service technique, pour y répondre.

M. Shahin Dabaghchian précise que les panneaux actuels sont fonctionnels et sont efficaces. Leur remplacement est envisagé en raison de l'évolution technologique. Trois entreprises ont été consultées, dont celle ayant installé les panneaux solaires d'origine. En réduisant le nombre de panneaux, il est possible de maintenir le contrat avec Groupe E. L'installation de batteries n'est pas jugée pertinente, l'énergie produite étant destinée à la vente.

M. Franz Walter, du groupe « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis », demande si une comparaison de production de ces deux technologies de panneaux peut être faite.

M. Jonas Aebischer indique qu'une augmentation de la production de l'ordre de 2,25 % a été estimée.

M. Rufino Leon, du groupe « Libre », demande des éclaircissements sur les coûts.

M. Jonas Aebischer précise que le montant de CHF 160'000.- représente les coûts pour la nouvelle installation. Le montant de CHF 90'000.- représente les coûts pour remonter les anciens panneaux et que ce montant est déjà prévu dans le crédit pour l'assainissement du toit.

M. Baptiste Esseiva, du groupe « Pour notre Commune », demande quel est le montant dévolu aux coûts de fonctionnement et quel est le montant réel pour l'investissement.

M. Jonas Aebischer répond que la différence est d'environ CHF 60'000.- à CHF 70'000.-. Dans le fonctionnement, le montage et démontage sont compris. L'investissement sera voté.

M. Jean-Claude Joye, du groupe « Pour notre Commune », s'interroge sur la cohérence de l'argument selon lequel les panneaux ne seraient plus suffisamment efficaces pour la commune, alors qu'ils seraient offerts à la population, qui devrait en assumer les frais d'installation. Il relève une contradiction : ces panneaux seraient considérés comme inefficaces pour la commune, mais suffisamment performants pour les particuliers.

M. Jonas Aebischer répond qu'il y a différents arguments, mais que celui présenté aujourd'hui est de raison économique et répond à une demande du groupe « Courtepin Ensemble » qui a fait parvenir une question à ce sujet avant la séance.

Mme Regula Hayoz Helfer, du groupe « Courtepin Ensemble », fait part de son expérience personnelle concernant les cellules solaires de deuxième génération, affirmant qu'après 15 ans, celles-ci se révèlent tout simplement meilleures et moins coûteuses que les précédentes générations. Elle précise que ce constat est désormais un fait avéré.

Le groupe « Courtepin Ensemble » s'est interrogé sur l'avenir des anciens panneaux solaires. Si la population peut bénéficier gratuitement de ces panneaux, cela constituerait une bonne opportunité, dans la mesure où l'investissement initial provenait également de fonds publics. Ainsi, les habitants n'ayant pas encore de panneaux solaires pourraient installer ceux issus de Festisport. Elle souligne néanmoins que les frais d'installation, notamment l'intervention d'un électricien, resteraient à la charge des bénéficiaires.

Mme Regula Hayoz Helfer pose ensuite la question du devenir des panneaux restants, qui sont encore en parfait état de fonctionnement. Mme Regula Hayoz Helfer insiste sur l'importance de ne pas gaspiller des équipements encore fonctionnels. Si ces panneaux sont toujours utilisables, leur mise au rebut irait à l'encontre des principes de durabilité.

Elle rappelle que la priorité doit être donnée à la population. En second lieu, elle plaide pour une évaluation rigoureuse de l'état des panneaux, afin de favoriser leur réutilisation et leur donner une seconde vie, si cela est possible.

M. Jonas Aebischer répond que la commune veut donner la priorité aux citoyens. Cependant, avant de connaître le nombre de familles intéressées par cette offre, il est difficile prévoir comment réutiliser ces panneaux, que ce soit une revente à l'étranger ou un recyclage afin de leur donner une nouvelle vie.

M. Regis Mettraux, du groupe « Le Centre/Die Mitte » estime que l'idée de redistribuer les anciens panneaux solaires à la population soulève une inégalité. Selon lui, seuls les propriétaires de maisons individuelles pourront réellement en bénéficier, tandis que les locataires, n'ayant pas la possibilité de les installer, en seront exclus. Il considère donc que cette mesure manque d'équité et ne profite pas à l'ensemble de la population.

M. Gilles Michaud, du groupe « Pluriel/Plural » pose des installations solaires à titre professionnel depuis des années. Il a vu l'évolution des prix. Groupe E choisit les prix comme bon lui semble et les belles années du solaire sont terminées, car la plupart des propriétaires ont déjà installés des panneaux solaires sur leur toit, surtout ceux qui ont les moyens de le faire. Le prix de la rétribution va diminuer et certainement pas remonter comme dans les belles années. M. Gilles Michaud ne pense pas que Groupe E va acheter toute la production de la commune à 15 ct. Donc la production supplémentaire devrait être autoconsommée. M. Gilles Michaud ne croit pas trop à l'estimation de CHF 7'000.- par année. Il demande si des réflexions ont été faites sur l'autoconsommation, par exemple par CEL. M. Gilles Michaud est prêt à suivre le Conseil communal, mais la proposition est faite parce que le toit de Festisport doit être refait, dans ce cas, la proposition ne fonctionne pas.

M. Jonas Aebischer répond que cette demande de crédit est une réaction pour le prix du démontage et du remontage des panneaux solaires, mais que le Conseil communal comprendra très bien si le Conseil général refuse cet investissement pour des raisons de développement durable.

M. Pascal Vinard, du groupe « Courtepin Ensemble » : reconnaît que l'installation de nouveaux panneaux solaires est pertinente. Toutefois, il estime que la distribution des anciens panneaux au cas par cas manque de cohérence dans une réflexion globale. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'autoproduction et l'autoconsommation, il aurait été judicieux d'intégrer ces éléments dans le cahier des charges pour les bâtiments communaux, afin d'optimiser leur couverture photovoltaïque.

Selon lui, le projet actuel reste inabouti, notamment parce que Groupe E ne considèrera que l'ancienne production. Il considère qu'il serait préférable de "reculer pour mieux sauter", en privilégiant la réutilisation réfléchie des anciens panneaux, mais surtout en optant pour des panneaux neufs sur des surfaces réduites, mais bien intégrées.

Dans cette optique, il propose de scinder la réflexion en deux volets : d'une part, le remplacement et l'optimisation pour les bâtiments communaux ; d'autre part, une stratégie distincte pour la gestion des panneaux existants.

M. Franz Walter, du groupe « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis » estime que le projet est très positif, notamment en raison de l'augmentation significative de la production énergétique. Toutefois, il relève certaines lacunes dans sa conception actuelle et exprime sa crainte de voir le projet échouer s'il est précipité. Il invite le Conseil communal à prendre le temps nécessaire pour le consolider, affirmant qu'il vaut mieux un projet retardé qu'un projet abandonné.

M. Jonas Aebischer explique que le remplacement des panneaux solaires est proposé en raison de l'opportunité offerte par la réfection du toit du bâtiment. Toutefois si cet investissement est refusé, le Conseil communal présentera un nouveau projet complet comme le Conseil général le demande.

M. Daniel Aeschlimann explique que M. Jonas Aebischer a informé le Conseil communal que le coût du démontage et du remontage des panneaux solaires s'élève à CHF 90'000.-, alors que l'installation de nouveaux panneaux solaires reviendrait à CHF 160'000.-. En tant qu'entrepreneur, M. Daniel Aeschlimann estime qu'il serait peu rationnel d'investir CHF 40'000.- pour remonter des panneaux solaires âgés de 14 ans. Il rappelle que les panneaux actuels ont une durée de vie d'environ 25 ans, alors que les nouveaux peuvent durer 30 à 40 ans. Il précise qu'une petite surface équipée de panneaux solaires de nouvelle génération comme illustré dans la présentation peut produire autant que l'ancienne, bien plus étendue.

Concernant le stockage, il ajoute qu'une batterie pourrait toujours être installée ultérieurement, pour un coût d'environ CHF 12'000.-, avec une tendance des prix à la baisse. Il souligne que l'énergie produite pourrait être utilisée directement pour les besoins du bâtiment et qu'il pourrait être possible de profiter du nouveau toit pour augmenter la puissance installée pour un coût estimé à CHF 70'000.-.

M. Philippe Stöhr, du groupe « Pour notre Commune », a bien compris la différence entre les CHF 90'000.- et CHF 70'000.-. M. Philippe Stöhr estime que le temps nécessaire aux employés communaux pour exercer cette activité de vente de panneaux n'a pas été pris en compte. Les panneaux devront être stockés, les gens viendront les choisir, qui va leur garantir quoi comme service. Les services communaux ne sont pas des magasins, ni des gérances. M. Philippe Stöhr ne pense pas que l'argent des contribuables doit servir à ça.

Mme Nicole Andrey, du groupe « Le Centre/Die Mitte » demande si on est sûr que les fuites du toit ne sont pas dues aux panneaux solaires.

M. Jonas Aebischer répond que la structure en bois s'est écartée, par conséquent, il y a des fissures permettant l'infiltration d'eau. Lors de la réfection du toit, une isolation supplémentaire de 8 cm sur toute la toiture sera posée. Les panneaux seront fixés sur la toiture et des éléments d'étanchéité sont prévus.

M. Régis Mettraux, du groupe « Le Centre/Die Mitte » demande s'il serait possible de se retourner contre le fournisseur pour les défauts cachés.

Mme Cornelia Rolli Salathe intervient pour préciser qu'il n'est pas pertinent d'aborder la question de la garantie et donne la parole à M. Daniel Jorio, président de la commission financière.

Le préavis de la commission financière est positif

Vote :

Le Conseil général refuse à la majorité (29 voix) la demande de crédit de CHF 160'000.00 en vue de l'assainissement de la toiture, pose de panneaux solaires et installation d'une ligne de vie obligatoire à Festisport.

9. Communications de la Présidence et du bureau du Conseil général

Objectifs pendant la présidence

« À la fin de cette législature, Valentine et moi-même présiderons les séances du Conseil général. C'est un grand honneur pour moi, et je vous en remercie tous chaleureusement.

Nous nous sommes fixés un objectif pour le temps qui nous reste : renforcer et améliorer le travail parlementaire et la collaboration, et montrer à tous les membres du Conseil général les possibilités qui s'offrent à eux. Il s'agit certes d'un objectif ambitieux, que nous ne pourrons pas atteindre entièrement. Mais, si nous parvenons à consolider le travail et la collaboration, nous disposerons pour la prochaine législature d'une base solide sur laquelle les nouveaux membres du Conseil général pourront s'appuyer à partir de 2026.

Qu'entendons-nous par travail parlementaire ? Commençons par les choses les plus simples, l'intérêt général, ce qui se passe dans notre commune, la participation active ou encore le sentiment d'appartenance et de vouloir participer. Cela conduit à poser des questions, à discuter avec les autres, à écouter, à recueillir des idées et à faire des compromis. Cela implique également de défendre son opinion, même si son interlocuteur désapprouve. Cela implique également d'accepter les opinions des autres, sans pour autant rejeter la personne qui les exprime. C'est la seule façon de mener un débat constructif et mûr.

Avec le règlement, le manuel et les fiches de travail du manuel, nous disposons de modèles pour organiser le travail parlementaire. Même si le Conseil communal ne partage peut-être pas cet avis, j'espère qu'en qualité de Conseiller Conseillère général, nous utiliserons fréquemment ces fiches de travail, que nous les remplirons et les remettrons, et qu'une fois le travail terminé, nous pourrons trinquer avec le Conseil communal lors de l'apéritif. »

Mme Valentine Schmutz Julmy se joint aux paroles de Mme Cornelia Rolli Salathe pour encourager les membres du Conseil général durant cette dernière année de la première législature du Conseil général de Courtepin, d'utiliser les différents moyens à disposition pour

travailler de concert avec le Conseil communal et d'oser prendre la parole. Il existe un règlement et un manuel qui soutiennent le Conseil général dans cette tâche.

Il est rappelé à l'ensemble des personnes présentes ce soir qu'aucune question n'est inutile. Le Conseil général représente la population de la Commune et son travail est aussi de relayer ses demandes et inquiétudes.

Il faut évidemment accepter que le Conseil communal ne soit pas toujours en mesure de donner une réponse directement lors de la séance du Conseil général dédiée ; ceci pour une raison évidente de délai. Mais, une question peut être posée en tout temps et mérite d'être considérée.

Enfin, il est important de se rappeler que l'on s'adresse à une fonction et non pas à une personne. Toute animosité personnelle entre conseillers et conseillères n'a pas sa place dans les débats. Chacune et chacun a droit au respect dans les paroles échangées.

Mme Valentine Schmutz Julmy se réjouit personnellement de cette vice-présidence et remercie les membres pour tout le travail déjà effectué et pour le travail futur.

Date de sortie et activité

Mme Cornelia Rolli Salathe poursuit :

« Continuons avec la date de la sortie commune. Après le sondage auprès des groupes, la date du vendredi 19 septembre 2025 a été retenue.

Le programme exact n'est pas encore fixé. Nous nous retrouverons toutefois vers 17h devant l'administration communale et nous nous attaquerons ensemble à une conclusion durable de cette législature. L'hôtel à insectes, semblable à celui de la photo, enrichira la commune à l'avenir, la fera fleurir et montrera que même de nombreuses abeilles isolées peuvent accomplir quelque chose ensemble. Un grand merci d'avance à Boris et au Goût du Miel qui vont nous permettre de réaliser ce projet.

Dès que l'hôtel à insectes sera installé, nous nous rendrons ensemble à Festisport, où nous terminerons la soirée autour d'un délicieux dîner préparé par notre traiteur villageois Loretan.

Il sera bien sûr possible de ne pas participer à l'activité et de venir directement dîner à Festisport. Mais, nous serions ravies de pouvoir compter sur de nombreuses mains pour nous aider. Nous avons le grand plaisir de vous inviter, Anne, Béatrice et Shahin à cette occasion. Bien sûr, Chantal aussi.

Les informations détaillées, avec un formulaire d'inscription, suivront peu avant les vacances d'été par email. »

Nouvelle loi sur les communes dès 2027 – rôle du Conseil général

Mme Valentine Schmutz Julmy prend la parole pour parler de la consultation du projet de la nouvelle loi sur les communes. Le Conseil d'Etat a mis en consultation un projet de loi sur la révision de la loi sur les communes dont la consultation a été ouverte le 18 février jusqu'au 31 mai 2025. Plusieurs propositions de cette loi règlent le fonctionnement des Conseils généraux.

Le 14 avril 2025, Mmes Cornelia Rolli Salathe et Valentine Schmutz Julmy ont participé à une séance en ligne avec d'autres conseillers/ères généraux/ales du canton de Fribourg organisée à la demande du Conseil général de la Ville de Fribourg et lors de laquelle la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a accepté de présenter les points importants de l'avant-projet concernant directement le Conseil général.

Par la suite, une prise de position a été rédigée par des délégués des Conseils généraux de Bulle, Châtel-St-Denis, Marly et la Ville de Fribourg. Au départ, ce groupe réfléchissait sur l'opportunité d'une prise de position commune. Puis il a décidé d'élaborer une prise de position séparée pour chacun des Conseils généraux avec autorisation de partager et d'utiliser ce document.

Le bureau s'est réuni juste avant cette séance et a décidé d'accorder sa confiance au groupe de travail qui a été créé en envoyant sa prise de position qui se réfèrera à celle du Conseil général de la Ville de Fribourg.

La prise de position du Conseil général de la ville de Fribourg sera placée sur le cloud du Conseil général dès demain.

Informations sur la suite en septembre

Lors de la séance de septembre, des informations détaillées seront données sur la suite de la procédure du Conseil général pour cette législature et la suivante.

Canaux de communication

Merci de concentrer la communication entre le Conseil général et le Conseil communal avant les séances du Conseil général sur les deux canaux de communication «secretariatcg@courtepin.ch» et «adm@courtepin.ch».

Cela permettra de mieux garantir qu'aucune question ou motion/proposition parlementaire ne passe entre les mailles du filet et, dans le pire des cas, ne soit ignorée.

10. Informations du Conseil communal

Avant de commencer, Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général tient à rappeler qu'une liste Excel est présente sur le cloud avec l'état d'avancement des projets du Conseil communal.

La parole est donnée à Mme Gilda Bello pour donner quelques informations concernant son dicastère et la commission culture et loisirs.

Mme Gilda Bello informe que la commune participe actuellement à l'action *La Suisse bouge*. À ce jour, elle se classe 40e sur 236 communes dans sa catégorie. Durant le mois de mai, les habitants peuvent s'inscrire à diverses activités, seul-e-s ou en groupe. Le classement définitif sera connu en juin. Des bons sont à gagner, et certains ont peut-être déjà aperçu les panneaux publicitaires de la Coop installés dans la commune. Bien que la participation reste modeste, le classement est encourageant.

Elle mentionne ensuite plusieurs événements à venir :

- Un spectacle reste à organiser pour le mois d'octobre.
- Le marché se tiendra le 7 juin à Festisport, dans la salle d'activité et dans la galerie.
- La Fête nationale du 1^{er} août aura lieu à Pensiez et sera organisée par l'AVB.
- Une distribution de cuchaules pour les élèves est prévue à l'occasion de la Bénichon.
- Des cours de premiers secours pour les enfants sont planifiés en septembre et octobre. Les informations détaillées seront publiées sur le site internet de la commune.
- Un thé dansant, ouvert à toutes et tous, se déroulera en octobre dans la salle d'activité de Festisport, destiné en particulier aux personnes disponibles le jeudi après-midi.

Mme Gilda Bello exprime le souhait qu'une large participation accompagne ces événements.

La parole est donnée à M. Jonas Aebischer pour donner quelques informations concernant son dicastère et la planification du projet de construction Zone Ferme Michel

M. Aebischer appuie les propos de Mme Valentine Schmutz Julmy en ce qui le concerne les questions. Il apprécie de recevoir des questions de la part du Conseil général.

M. Jonas Aebischer présente l'état actuel du projet « Ferme Michel » et commence par donner lecture d'un extrait du PV N°15 du Conseil général du 25 septembre 2024 :

« M. Jonas Aebischer remercie les membres du jury et informe que le Conseil général devra voter un crédit de planification en décembre. Il faudra ensuite établir un avant-projet, puis un projet, estimer les coûts. Le Conseil communal espère pouvoir faire tous ces travaux dans le délai d'une année et faire voter le crédit de construction en septembre 2025. Le projet devra ensuite être obligatoirement voté par la population de la commune. Le PAL du secteur est actuellement en travail. M. Jonas Aebischer espère pouvoir mettre à l'enquête public fin 2025, il faudra certainement traiter des oppositions, passer le dossier auprès des services de l'Etat. »

Il y a un passage à corriger :

Des demandes ont été faites pour éclaircir le sujet de l'instance qui vote le crédit de construction auprès de la préfecture, et il s'avère que c'est le Conseil général qui votera le crédit de construction.

Au cours des échanges avec le bureau lauréat Isler & Gysel, il s'est révélé qu'en raison de diverses circonstances, celui-ci ne disposait pas des ressources temporelles adéquates pour réaliser le projet de la zone ferme Michel dans les délais souhaités de la Commune de Courtepin. Le programme de concours offre au lauréat la possibilité de collaborer avec un tiers si celui-ci ne dispose pas des aptitudes ou des capacités nécessaires pour exécuter le mandat. À cet effet, le projet de la Zone Ferme Michel sera désormais conduit par un consortium composé d'Isler & Gysel et du bureau Atelier Pulver Architectes.

La démolition de la ferme Michel a été mise à l'enquête du 31 janvier 2025 au 14 février 2025 et n'a pas soulevé d'opposition. Le 25 février 2025, la demande de permis de démolir a été transmise au SeCA et un préavis négatif a été reçu de la part du SeCA deux mois plus tard. Les autres services sont favorables à la démolition. Le préavis négatif du SeCA s'explique par le fait que le PAD est encore en cours dans la zone. Le Conseil communal a écrit en mai 2025 à la préfecture au sujet de la démolition de la ferme et est en attente de la réponse.

M. Jonas Aebischer poursuit avec la planification du projet qu'il a préparé sous forme de tableau physique et de PowerPoint.

La planification des travaux s'effectue selon les phases SIA. Actuellement, le projet se trouve dans la phase 31 SIA, préparation et avant-projet, qui dure jusqu'en juin. Après les vacances d'été, la phase 32 débutera et sera clôturée en décembre 2025 avec le vote du Conseil général au sujet de la demande de crédit. La phase 33 (demande préalable) peut commencer en parallèle. La demande d'autorisation durera assez longtemps, environ une année. La Commune a calculé assez large et c'est durant cette phase que les différents permis devront être obtenus. Les appels d'offre commenceront en phase 41 qui débutera également en avril 26 et se terminera en décembre 26. Deux ans sont prévus pour la réalisation. La mise en service est prévue en été 2028, comme c'était le but.

M. Bernard Sturny, du groupe « Pluriel-Plural », demande de réexpliquer pourquoi l'autorisation de démolir n'a pas été accordée.

M. Jonas Aebischer explique une nouvelle fois les raisons du préavis négatif du SeCA. Il indique également qu'en septembre de cette année, il pourra montrer, des éléments du projet voté en 2019 concernant le centre scolaire de Courtepin.

La parole est donnée à M. Daniel Aeschlimann pour donner quelques informations concernant son dicastère.

Le groupe de travail concernant le règlement de déchets s'est réuni à deux reprises et se rencontrera une nouvelle fois prochainement. Ce groupe est dynamique et en recherche de bonnes solutions pour la population.

De plus, M. Daniel Aeschlimann participera à une séance le 23 mai 2025 concernant la mobilité douce sur le territoire communal.

La parole est donnée à M. Mario Wüthrich pour donner quelques informations concernant son dicastère

Aménagement du territoire (PAL) et PAD – Zone ferme Michel

M. Mario Wüthrich explique que la zone Ferme Michel est une zone à PAD obligatoire. Lors de discussions préalables avec le SeCA, il a été constaté que le périmètre du PAD prévu préalablement était à revoir, car il allait en partie sur le terrain de l'ancienne administration de la commune de Courtaman de l'autre côté de la route, ce qui n'était pas nécessaire, puisque le projet du lauréat ne le prévoyait pas.

Pour changer un périmètre de PAD, le PAL est à retravailler. Le SeCA ne voulait pas entrer en matière, car tous ces changements devaient être faits dans l'harmonisation des PAL. Or, il faut savoir qu'une harmonisation de PAL dure deux ans et que la commune ne peut pas se permettre le luxe d'attendre. Elle est donc intervenue auprès du M. Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat, par courrier en lui demandant de traiter le PAD prioritairement. La commune a reçu la réponse de M. Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat, le 13 mai.

« Il apparaît que votre dossier ne répond pas strictement aux critères pour un traitement prioritaire. Toutefois, au vu de l'urgence du dossier et de l'intérêt public communal, je vais demander à mes services de traiter avec diligence le PAD «ferme Michel» et les modifications du PAL liées.»

Informations concernant le Postulat N°4 « Transport des personnes âgées et à mobilité réduite dans la commune »

M. Mario Wüthrich explique que le bilan général effectué dans la semaine du 12 au 16 mai auprès des chauffeurs et des bénéficiaires est très positif. Soixante à septante courses ont eu lieu. Le service est connu et demandé. L'essai est prolongé jusqu'au mois de juillet. Le service continuera en qualité de service pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Ce n'est pas un service de transport bon marché pour d'autres motifs, raison pour laquelle l'information est dirigée uniquement vers les aînés. La commune compte également sur le bouche-à-oreille.

La commune a également échangé avec la fondation PassePartout qui voit ce service en complément à leur offre. Les véhicules PassePartout prennent en charge les chaises roulantes, ce qui n'est pas le cas du service de la commune qui propose un transport simple pouvant inclure un rollator ou des cannes. Il repose essentiellement sur le bénévolat. Tous les bénévoles sont d'accord de continuer ce service sans délai de fin. Tant que la commune aura des bénévoles, elle pourra continuer à offrir ce service.

La parole est donnée à M. Éric Vonlanthen pour donner quelques informations concernant son dicastère, ainsi que ceux de M. Martin Moosmann et de Mme Marianne Scherrer Brantschen absents.

M. Eric Vonlanthen a préparé un document au sujet de l'état d'avancement des projets. Il précise qu'il s'agit d'un document de travail qui doit encore être amélioré. Il sera ensuite déposé sur le Cloud. Ce document a été préparé en raison des différentes questions posées à la commune.

Ce tableau correspond à tous les projets prévus d'être réalisés en 2025, selon le plan financier 2025. Les dépenses 2025, correspondent à l'état à fin avril 2025.

0290.5040.00 - Zone Ferme Michel - ingénieurs, architecte, analyses : le dossier a démarré et est en cours. Toutefois, une partie des CHF 900'000.- prévus pour 2025 seront dépensés en début 2026.

2170.5040.10 - Étude assainissement de l'ancienne Halle de Gym : Le projet est en cours et bien avancé. Le Conseil communal devrait se positionner sur le sujet d'ici mi/fin-juin.

2170.5090.00 - Parking École : Les travaux de cet investissement sont terminés. L'investissement est en phase de bouclage

6150.5010.10 - Route de la Bergerie et trottoir : le dossier a démarré. La commune est en attente des autorisations pour lancer la planification des travaux. Un préavis négatif des services du canton oblige la commune à revoir certains aspects avec les TPF.

6150.5010.11 - Route du Pensionnat et trottoir : le projet initial se heurte au refus d'un propriétaire riverain à céder une petite portion de terrain en bordure de route. Ce refus met en péril l'ensemble du projet. Les pourparlers sont toujours en cours avec ce propriétaire.

6150.5010.12 - Assainissement éclairage public : le changement des lampadaires démarrera en juin 2025 pour se terminer en novembre 2025

7101.5031.06 - Eau potable liaison Villarepos-Wallenried : Le début des travaux est prévu en octobre 2025, de ce fait les investissements seront payés en 2026. Le projet est en attente d'autorisation.

7101.5031.04 - Équipement Rte de l'Industrie : La route ayant été reprise par le canton, la commune est dans l'attente de la communication des dates de travaux afin d'effectuer les travaux en même temps.

7101.5031.07 - Eau potable Rosenweg : Les travaux sont planifiés pour 2025

7201.5032.04 - Valtraloc Courtepin, préparation passage tapis phonique : prévu en 2026

7201.5032.12 - Assainissement les Pilettes : discussions en cours avec les propriétaires, pas de visibilité sur la date de réalisation.

7201.5032.14 - Bassin de rétention Villarepos : Préavis négatif du service des institutions, de l'agriculture et des forêts, dû à une nouvelle règle. Le Conseil communal se renseigne.

7201.5032.15 - Canalisation route de la Bergerie : Le dossier a démarré, il est en attente des autorisations pour lancer la planification des travaux. Le début estimé des travaux n'est pas connu.

7201.5032.16 - Eau claire Rosenweg : les travaux sont en cours

7201.5032.17 - Mise en séparatif Waldweg Courtaman : sera réalisé en octobre 2025.

7201.5032.18 - Évacuation eaux usées, Pensier : Lié avec la route et pas d'autorisation reçue pour l'instant

7410.5020.00 - Bassin de rétention : nouvelle étude en cours, projet lié à Valtraloc.

Sur les CHF 9'276'500.- prévu dans le plan financier 2025, il n'y a au 30 avril 2025 que CHF 465'000.- de dépensé. Cependant, plusieurs projets devraient se débloquer d'ici à l'automne 2025.

11. Réponses aux questions de la séance précédente

Deux questions de la dernière réunion du 12 mars 2025 sont encore en suspens. Les réponses au postulat 1, qui concerne la mise en place d'une commission pour les enfants et les jeunes seront traités en premier.

Question du groupe « Courtepin Ensemble » au sujet du postulat N° 1 « Commission pour enfance et jeunesse »

Le Conseil communal estime-t-il qu'il soit nécessaire de mettre en place un travailleur social pour les jeunes dans la commune ? Quels avantages un travailleur social pour les jeunes pourrait-il apporter ? Quels problèmes actuels pourraient éventuellement être prévenus par l'activité d'un travailleur social pour la jeunesse ? Existe-t-il d'autres fournisseurs de travail social pour les jeunes que REPER pour les communes ?

Quels sont les résultats de votre examen ? Quelle serait la régularité de ces interventions de travail social de rue ? Dans quelle mesure les interventions ponctuelles sont-elles prometteuses par rapport aux interventions régulières ? Existe-t-il des chiffres à ce sujet dans d'autres communes ou chez REPER ?

Mme Bello explique que le projet en cours. REPER a été mandaté, une demande de subvention reste à faire, car l'état subventionne ce travail. REPER viendra à Courtepin, pendant un mois ou plus, pour évaluer le besoin. Sur cette base, la commune pourra avancer sur le projet. Mme Bello ne souhaite pas répondre plus précisément.

Question du groupe « Le Centre/Die Mitte » concernant la place de jeux à Pensier en dessous de la maison Dominique

Quel est l'avancement du projet de place de jeux à Pensier et quelles sont les prochaines échéances ?

M. Aebischer explique qu'une séance est planifiée en juin avec des représentants du diocèse. Dès que le projet sera prêt, il sera présenté au Conseil général. La question de la répartition des coûts est un des points encore à discuter.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

12. Divers

Plusieurs questions ont été soumises avant cette réunion. Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général, propose de regrouper les questions par thème.

La parole est donnée à M. Boris Geiser, du groupe « Le Centre/Die Mitte » pour présenter l'état d'avancement du manuel du Conseil général.

« Chères conseillères et chers conseillers du Conseil général,
Chères conseillères et chers conseillers du Conseil communal,

Le groupe de travail pour le manuel du Conseil général est heureux d'annoncer que le travail est achevé. Les membres du groupe de travail sont :

- Mme Cornelia Rolli Salathe, du groupe « Courtepin Ensemble »

- Mme Sonja Walter, du groupe « Pour notre Commune »
- M. Norbert Haas, du groupe « Pour notre Commune »
- M. Erwin Blaser, du groupe « Entente Bourgeoise-Bürgerliches Bündnis »
- M. Boris Geiser, du groupe « Le Centre/Die Mitte »

Le groupe de travail a fait un excellent travail dans la collégialité. Il s'est énormément investi dans cette tâche.

Le groupe de travail tient à remercier le Conseil communal, qui a eu la gentillesse de relire le manuel avant sa finalisation, alors que ce document est officieux. Il tient également à remercier le Conseil général pour leurs remarques, suggestions et relectures.

Le Conseil général dispose maintenant de tous les outils pour devenir, être et rester des Conseillers généraux compétents et efficaces. Ce manuel n'est pas gravé dans le marbre, il est vivant, il faudra le nourrir, l'actualiser et parfois lui offrir une bonne révision de printemps. Le groupe de travail s'achève ce soir et cette législature dans quelques mois. C'est à d'autres que reviendra bientôt la mission de faire vivre ce manuel et le règlement qui l'accompagne, pour qu'il continue de refléter les besoins et la dynamique de notre Conseil.

Afin de compléter ce manuel, les membres du Conseil général trouveront sur le Cloud la présentation des outils parlementaires, rédigée par la préfecture. De nouveaux formulaires pour déposer un outil parlementaire seront prochainement déposés sur le Cloud. Un manuel né d'échange, votre implication, rigueur et ont fait toute la différence.

M. Geiser termine avec ces mots : « Travailler ensemble, c'est difficile. Accepter la différence, écouter sincèrement l'autre, construire à plusieurs voix, c'est un défi permanent. Mais c'est aussi, sans aucun doute, la chose la plus précieuse que nous puissions faire si nous voulons avancer dans la bonne et surtout dans la même direction ». Il remercie tous les conseillers généraux pour la belle évolution vécue ces cinq dernières années ensemble.

Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général, remercie les membres du groupe pour leur travail et pour le résultat. En qualité de membre du groupe, elle remercie les membres du groupe pour la collaboration productive et agréable.

Le groupe Pluriel/Plural souhaite faire les remarques suivantes concernant l'information du Conseil communal au sujet du postulat 6 : Aménagement d'une place de jeux et de rencontres pour les familles et les habitants-tes sur les parcelles 35 et 58 « Au quartier neuf » du secteur Courtepin-Courtaman .

C'est avec satisfaction que le groupe Pluriel/Plural a constaté que le Conseil communal a attaqué avec enthousiasme ce projet qui leur tient particulièrement à cœur et que les choses semblent en bonne voie. Cet espace est pratiquement le dernier poumon vert qui a encore échappé au bétonnage dans le secteur de Courtaman. Le groupe Pluriel/Plural souhaiterait avoir des informations complémentaires et plus précises sur ces objectifs en termes de calendrier et de priorités. Est-ce envisageable de déposer une proposition d'investissement en décembre ?

M. Daniel Aeschlimann informe qu'il a rendez-vous avec M. Wyssmann, propriétaire du terrain, le 4 juin 2025, que ce dernier est d'accord de vendre. La Commune désire acquérir ce terrain rapidement.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

Question M. Philippe Stöhr du groupe « Pour notre Commune » au sujet de la Zone Ferme Michel

Au vu de l'urgence, de la nécessité du projet et de l'importance des montants à investir, le groupe « Pour notre Commune » se pose les questions suivantes :

- Existe-t-il un calendrier de réalisation du projet ?
- Serait-il possible d'en avoir connaissance ?
- Quel est l'état actuel du dossier ? Les délais sont-ils respectés ?

M. Philippe Stöhr remarque qu'une grande partie des questions ont pu être répondues. Il demande à M. Jonas Aebischer si le calendrier présenté lors de la présentation des projets peut être mis sur le Cloud.

M. Aebischer accepte.

M. Stephan Renz, du groupe « Pour notre Commune », demande si une présentation du projet ou de l'avant-projet en septembre (une ou deux séances avec le vote du crédit) pourrait être envisagée, afin de découvrir le projet avant les débats pour l'obtention du crédit.

M. Jonas Aebischer informe qu'une présentation est prévue avec la présence de l'architecte. Toutefois, la date de cette présentation dépendra de l'avancement du projet. Il doute que le Conseil communal soit prêt pour la séance du Conseil général en septembre. Le Conseil communal trouvera un autre moyen de présenter le projet.

M. Rufino Leon, du groupe « Libre » fait remarquer au Conseil communal qu'au vu des informations données avec les difficultés d'avancement des projets en général et les impératifs temporels de ce projet en particulier, notamment pour la crèche, il serait judicieux de se préparer à un scénario de remplacement.

M. Aebischer prend note de la remarque.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

Question de M. Philippe Stöhr « Pour notre Commune » concernant la culture – l'utilisation des fonds alloués -

« A la lecture des comptes 2024, notre groupe s'est étonné de constater que les dépenses 2024 relatives à la culture sont bien en dessous des budgets alloués.

En effet, à la proposition 329 « Culture », l'utilisation des budgets se monte à 65% des CHF 76'070.00 budgétés. Également aux comptes liés à la culture de la position 212 « École primaire II » (spectacles et contes, semaine culturelle, manifestations scolaires, sport pour tous, promenade scolaire), les charges 2024 ne représentent que 56% des CHF 32'150.00 budgétés.

Il est vrai que pour certains postes ou investissements que nous pouvons être satisfaits lorsque des économies ou des réductions des coûts sont réalisés. Cependant, cela n'est, de notre point de vue, pas le cas dans le domaine de la culture Il est dommage pour les citoyennes et citoyens, nos élèves ainsi que les sociétés locales à but culturel que ces moyens mis à disposition ne soient pas utilisés.

Question :

- Y a-t-il une raison expliquant que les montants alloués au budget n'ont pas permis la mise en place de projets intéressants ?
- La commission « Culture et loisirs » et les responsables d'établissement des écoles connaissent-ils l'existence de ces budgets ?
- Un renforcement dans le domaine de la culture est-il un objectif communal pour 2025 ?

Réponse :

Mme Gilda Bello informe que certains budgets n'ont pas pu être exécutés. Un budget assez important a été mis à disposition pour faire la Bénichon. Une société s'est présentée pour l'organiser, mais s'est désistée ultérieurement, raison pour laquelle la commission culturelle a dû l'annuler. Des sociétés qui avaient des jubilés en 2024 n'ont pas organisé de manifestation spéciale et n'ont donc pas reçu les montants prévus. Deux spectacles ont été budgétés en 2024, dont l'un a dû être reporté en 2025.

Pour la partie des écoles, les responsables d'établissement sont au courant des budgets, car ces derniers sont élaborés ensemble avec la Commune. Les responsables d'établissement sont responsables pour la mise en œuvre des manifestations. Mme Gilda Bello ne peut pas répondre plus précisément à cette question, car l'école fait partie des domaines gérés par Mme Marianne Scherrer Brantschen.

En 2025, un petit renforcement de la culture est prévu, comme présenté précédemment au point 10. « Informations du Conseil communal ».

Mme Valentine Schmutz Julmy, du groupe « Pour notre Commune » demande si l'activité « Decouvertépin » n'a effectivement pas lieu cette année.

Mme Gilda Bello confirme que suite à une diminution de fréquentation, la décision a été prise de faire une pause. L'événement a été remplacé en 2025 par le marché des artisans. Des réflexions sont en cours pour les années à venir.

M. Stephan Renz du groupe « Pour notre Commune », fait remarquer que selon son expérience personnelle comme président des RFI, la Commune de Fribourg leur a rappelé que les RFI avaient un jubilé. Il se demande si la Commune de Courtepin fait aussi un rappel au niveau des sociétés.

Mme Gilda Bello informe que lorsqu'elle doit préparer les budgets, elle fait un courrier aux sociétés pour leur demander si la société organise un événement en relation avec leur jubilé. Les sociétés n'ont peut-être pas l'envie ou la possibilité d'organiser une manifestation spécifique. »

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

Question de Mme Regula Hayoz Helfer, du groupe « Courtepin Ensemble » au sujet des rives nord du lac de Schiffenen

Le lac de Schiffenen est très apprécié de la population. En été, il attire de nombreuses personnes sur ses rives. En 2021 et 2022 notamment, plusieurs incidents ont été signalés en raison du bruit, des déchets, de la circulation et des barbecues sauvages.

Le plan directeur régional du district du Lac régit le développement de notre région. La fiche de mesures U14 intitulée « Assurer une gestion durable des rives du lac de Schiffenen » fixe les objectifs pour l'aménagement de la rive nord du lac de Schiffenen dans les domaines de la nature et du paysage, du trafic nautique, du tourisme et de la mobilité. La carte générale de l'aménagement des rives du lac Schiffenen donne un aperçu des scénarios de développement possibles. Le plan directeur cantonal définit les tâches de la Commune dans le chapitre « T114 Ports de plaisance et places d'amarrage » (entre autres au point 3.3 Tâches communales)

Les communes :

- garantissent l'accessibilité des rives ainsi que des espaces de détente et de loisirs sur les rives du lac ;
- protègent les espaces naturels contre toutes les activités et utilisations susceptibles de les altérer ;

- favorisent l'accès aux rives pour la mobilité douce et les transports publics en prévoyant des liaisons directes pour les piétons et les cyclistes jusqu'aux arrêts de bus ;
- regroupent les infrastructures touristiques importantes ;
- participent à la planification régionale pour l'élaboration et la révision des plans directeurs régionaux ;
- créent des ports de plaisance ou d'autres lieux d'amarrage collectifs.

Au Conseil général, le sujet a été abordé à la suite d'une question posée par les groupes « Courtepin Ensemble » et « Pluriel-Plural ».

Lors d'une discussion le 2 juin 2023, le Conseiller communal, M. Daniel Aeschlimann, a présenté un concept.

Questions :

- Où en est la planification des rives du lac de la commune de Courtepin (de Kleingurmels à Pensier) ?
- Quelles mesures ont été prises en matière de mobilité, d'accessibilité et de déchets et quelles sont celles qui sont encore prévues ?
- Une feuille de mesures est-elle prévue dans le plan directeur communal ?
- Quand les travaux de planification des rives du lac seront-ils terminés ?

M. Daniel Aeschlimann prend note de la question et informe que la question ne sera pas répondue ce soir. Le Conseil communal veut préparer une réponse pour septembre (si possible). La question doit être préparée par le service technique afin que le thème soit bien fait pour la population.

Mesures d'austérité du Conseil d'État - Mme Regula Hayoz Helfer - Courtepin Ensemble

Le mercredi 30 avril 2025, le Conseil d'État a annoncé ses mesures d'austérité visant à assainir les finances publiques. Bon nombre de ces mesures ont une incidence directe sur les dépenses communales. Le plan d'assainissement prévoit globalement un transfert des coûts vers les communes à hauteur d'environ 51,8 millions de francs entre 2026 et 2028.

Voici quelques exemples de transfert de coûts vers les communes figurant dans les modifications législatives suivantes :

- Modification de la loi sur la mobilité (réduction de la part communale de la taxe sur les véhicules à moteur de 20 % à 10 %) ;
- Adaptation de la participation communale à l'indemnisation du transport local de personnes (augmentation de la part communale de 42 % à 50 %) ;
- Transfert aux communes des coûts d'entretien des tronçons du réseau cantonal de pistes cyclables sur les routes communales ;
- Modification de la loi sur les prestations médico-sociales ;
- Modification de la loi sur les prestations complémentaires pour les familles (introduction d'une part communale aux prestations complémentaires pour les familles).

Questions :

- Dans quelle mesure ces mesures d'économie pèseront-elles sur le budget communal 2026-2028 ?
- Comment ces dépenses supplémentaires seront-elles compensées dans le budget ?
- Des projets figurant sur notre liste de planification ne pourront-ils pas être réalisés pour des raisons financières ?

Réponse :

M. Eric Vonlanthen informe que la Commune a reçu, en date du 30 avril 2025, le catalogue des mesures d'économie du canton. Ce catalogue est en consultation jusqu'au 15 juillet 2025. Des questions, remarques et commentaires peuvent être faits jusqu'à cette date.

Sous l'égide de l'Association des Communes Fribourgeoises, 80 responsables financiers des communes se sont rencontrés le 15 mai 2025 à Grangeneuve afin de travailler sur ce catalogue. Cette réunion était plus un workshop qu'une présentation. Les participants sont globalement d'accord sur la nécessité de répondre de manière commune au Conseil d'Etat. Chaque mesure a été étudiée afin de connaître toutes les implications en termes de responsabilité, de compétence, de subvention, etc. ainsi que le fonctionnement de ces mesures.

Beaucoup de mesures ne sont pas assez détaillées, certaines seront acceptées et d'autres refusées. Le but est de donner une réponse commune au conseil d'Etat. Les communes ont travaillé et sont sur le point de pouvoir écrire une réponse commune. Certaines mesures seront acceptées mais pas toutes. Les réponses seront données dans le projet de prise de position commune. Beaucoup de mesures ne sont pas assez détaillées pour prendre position et beaucoup de questions sont posées.

A ce stade il est trop tôt pour savoir quelles conséquences ce catalogue de mesures aura sur les finances communales. L'Association des Communes Fribourgeoises espère qu'il y aura des modifications suite à sa réponse.

Mme Carole Plancherel du groupe « Le Centre/Die Mitte » souhaite apporter un complément d'information en qualité de cheffe de service à l'Etat de Fribourg.

Mme Carole Plancherel informe que tous les employés d'Etat verront leurs salaires diminués. Beaucoup d'indemnités seront aussi annulées. Les communes devront prendre en compte ce point lors de la planification des rentrées financières des impôts. Le plan de mesure prévoit également beaucoup de reports de charges sur les communes. Ces mesures sont faciles à mettre en œuvre en reportant les charges sur les communes et en économisant sur les salaires. Mme Carole Plancherel ne croit pas que l'Etat de Fribourg prendra en compte les réponses de l'Association Fribourgeoise des Communes. Elle encourage à faire du lobbying auprès du Grand conseil. Certaines mesures font très mal à la population tant au niveau de l'enseignement que de la santé.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

Question de M François Meuwly du groupe « Pour notre Commune » au sujet de la situation du service technique

« Le Conseil général a validé, lors de cette séance, les comptes 2024 de la Commune. Ils sont effectivement excellents. Notre groupe se pose tout de même une question de base, avec comme exemples deux postes liés à l'entretien.

En effet, nous constatons que le poste 7101.3143 « Entretien et rénovation des installations », la différence entre le budget et les comptes se monte à CHF 125'025.80 (-89%). Il en va de même pour le poste 6150.3141.00 « Entretien des routes et chemins piétonniers », une différence de CHF 51'107,90 (-38%) est à relever.

Dans votre message vous nous informez qu'il s'agit d'un problème de personnel au Service technique. Nous estimons qu'il est possible de trouver du personnel qualifié en contrat de travail déterminé afin, si ce n'est de combler le retard dans les travaux d'entretien, mais pour le moins, le plus rapidement possible, d'assurer le planning de ces travaux prévus cette année encore. Nous craignons que pour le futur, nous devons payer très cher ces entretiens non réalisés.

Questions au Conseil communal

- Avec les derniers engagements de personnel au Service technique, le nombre d'emploi à plein temps actuel de ce service est-il identique ou supérieur à la dernière période durant laquelle ce service était au complet ?
- Le Conseil communal a-t-il engagé plus de personnel au Service technique qu'auparavant ?
- Le nombre d'emploi à plein temps au Service technique permet-il à la Commune de réaliser ses objectifs tout en comblant le retard accumulé ?
- Est-il envisageable d'étoffer le Service technique par l'engagement de personnel supplémentaire dans les plus brefs délais ? »

Réponse :

M. Daniel Aeschlimann pense avoir déjà répondu à cette question. Il rappelle que Mme Arlette Ruch a commencé en août 2023 c'est une création de poste (100% de plus au service technique) et la vacance au poste de responsable du Service technique a été comblée par l'arrivée de M. Shahin Dabaghchian début septembre 2024. Le service technique est au complet, il n'y a pas besoin d'engager du personnel en plus. Deux personnes vont partir à la retraite (160%). Des discussions sont en cours pour savoir s'il faut augmenter légèrement ce pourcentage. Il faut laisser du temps à M. Shahin Dabaghchian pour connaître ses équipes et définir ses besoins en personnel.

Les retards dans les projets sont dus aux différents blocages. Les sujets prennent beaucoup de temps.

M. Philippe Stöhr tient à préciser que la question est axée sur l'entretien et la rénovation et non sur les projets. Il souhaite savoir si les blocages rencontrés dans les projets empêchent l'utilisation des fonds destinés à l'entretien ou s'il s'agit de deux problématiques distinctes.

M. Daniel Aeschlimann explique que l'entretien des routes est un poste difficile à anticiper et donc à budgéter. A l'élaboration du budget, certains entretiens sont prévus. En cours d'années certaines réparations deviennent urgentes et sont réalisées à la place de celles planifiées. Par exemple, l'aménagement de la sortie de la Micarna a dû être réalisée alors qu'elle n'était pas prévue. Certains travaux, comme le goudronnage, n'ont pas pu être réalisés l'année dernière en raison de contraintes liées au service technique de l'époque et des limitations saisonnières, puisque le goudronnage ne peut pas se faire toute l'année.

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire sur le sujet.

Mme Cornelia Rolli Salathe, présidente du Conseil général, fait remarquer qu'il s'agissait de la dernière question et demande si des membres auraient d'autres questions.

M. Stephan Renz, du groupe « Pour notre Commune » souhaite poser une question supplémentaire relative à la présentation des comptes

M. Renz a remarqué que dans le rapport de gestion, il est noté que plusieurs investissements sont arrivés à terme. Certains décomptes ont également été mentionnés dans ce rapport de gestion. Malgré que tous les Conseillers généraux auraient dû avoir lu le rapport de gestion. Il pense que ces informations devraient également être présentées en séance du Conseil général afin de s'assurer que tout le monde a eu cette information.

M. Eric Vonlanthen prend note de la remarque. Effectivement, à la suite d'une précédente remarque, il a changé sa pratique en limitant le nombre d'informations données en séance du Conseil général, car ces dernières sont présentes dans le rapport de gestion.

M. Stephan Renz fait remarquer que dans ce cas, il aurait été intéressant de savoir que la pratique avait changé.

M. Jean François Haas, du groupe « Pluriel-Plural » souhaite faire une remarque concernant la Route de l'Industrie à Courtaman

M. Haas fait remarquer que sur la commune de Courtepin, il existe deux « Route de l'Industrie ». Que de nombreux « visiteurs » se trompent entre les deux et qu'il a dû une fois renseigner une ambulance qui s'était trompée de rue. Il demande si le Conseil communal pourrait se pencher un jour à la désignation de ces deux rues.

M. Daniel Aeschlimann répond que la « Route de l'industrie » est à Courtepin et qu'à Courtaman, le nom officiel de la rue est « Industriestrasse ».

Il n'y a aucune question ou remarque supplémentaire.

La séance est levée à 22h20.

Pour le Conseil général

La Présidente :

Cornelia Rolli Salathe

La Secrétaire :

Chantal Perroud

Annexe: Rapport de la commission financière